

LI^e CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION
DES CERCLES D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE BELGIQUE
LI^e CONGRES VAN DE FEDERATIE
VAN KRINGEN VOOR OUDHEIDKUNDE EN GESCHIEDENIS VAN BELGIË
LI. KONGRES DES VERBANDES
VON VEREINEN FÜR ARCHÄOLOGIE UND GESCHICHTE BELGIENS

4^e CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES CERCLES FRANCOPHONES
D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

CONGRÈS DE LIÈGE



20-23 VIII. 1992
ACTES - HANDELINGEN - AKTEN

II

EXTRAIT

LIÈGE

1994

Alain MARCHANDISSE

Aspirant du F.N.R.S.

**LUTTE POUR UNE AUTONOMIE ?
LES DÉMÊLÉS DES HUTOIS
AVEC ADOLPHE DE LA MARCX,
PRINCE-ÉVÊQUE DE LIÈGE (1343-1344) (1)**

De 1297 à 1316, la ville de Huy vécut au rythme de troubles politiques intermittents. Aux émeutes « démocratiques » de la fin du XIII^e siècle succédèrent toutes les querelles de partis qui enflammèrent la principauté au début du XIV^e siècle, L'évêque de Liège prit part, directement ou indirectement, à tous ces affrontements, et ses prises de position suscitérent parfois la réprobation de ses sujets hutois. Certes, en 1316, les dissensions s'évanouissent mais l'accalmie n'est que provisoire. Dès 1343,

(1) Cet article est la version légèrement modifiée de la communication que nous avons présentée le 21 août 1992, au Congrès de Liège. Il est également la substance et le prolongement d'une étude plus large, publiée, dans *Annales du Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts*, t. 46, 1992, p. 53-75, où l'on trouvera l'ensemble des notes et la bibliographie, que nous ne reproduisons pas ici. Lors de notre communication, d'utiles suggestions nous ont été apportées par MM. J.M. Cauchies (Prof. U.C.L.-Fac. St.-Louis Bruxelles), J.L. Kupper (Prof. ULg-Centre Univ. de Luxembourg) et M. Suttor (Maître de conférences à l'Université d'Artois). Nous ne manquerons pas d'en tenir compte dans la suite de nos travaux.

en effet, « le torchon brûle » à nouveau entre les Hutois et leur évêque, Adolphe de la Marck. L'entente cordiale qui, jusqu'alors, unissait la cité mosane au prélat liégeois vole en éclats. Survient alors, dans la principauté, une crise très grave, dont les conséquences seront pour le moins funestes.

Les événements qui secouèrent le Pays de Liège à cette époque sont des plus édifiants pour l'historien. D'une part, ils lui permettent d'analyser la politique de l'évêque de Liège et, partant, d'en souligner toute l'habileté. Ils lui donnent, par ailleurs, l'occasion de mettre en lumière, à travers l'une de leurs expressions les mieux affirmées, les tendances traditionnelles de la politique hutoise.

Mais, sans doute convient-il, tout d'abord, de partir des documents et de broser un tableau succinct des événements qui susciterent une rupture tellement nette entre les Hutois et leur souverain.

À l'origine de cette sécession, une question monétaire. Dès avant l'avènement d'Adolphe (1313), ce que l'on appelait le denier nouveau ou denier tournois perdit progressivement de sa valeur provoquant une distorsion croissante, en particulier à Huy, entre la valeur réelle de cette monnaie et son taux nominal, tel qu'il avait été fixé par l'édit scabinal liégeois de 1297. Devant cette distorsion, les Hutois décidèrent d'acquitter leurs cens selon un taux qui leur était favorable et qui, bien évidemment, était contraire aux intérêts des créanciers, l'évêque de Liège en tête. Pourtant, durant dix-huit ans, de 1325 à 1343, les Hutois vécurent en bonne intelligence avec leur évêque. Il est vrai qu'à cette époque, Adolphe de la Marck était aux prises avec les Liégeois. Le soutien de la cité hutoise lui était bien trop précieux pour qu'il les obligeât à rentrer dans le rang. Toutefois, en 1343, les Hutois se virent contraints par leur prince d'observer, eux aussi, le cours de la monnaie fixé par Liège. Le revirement d'Adolphe est assurément de taille mais il est aisément explicable. En 1343, en effet, toutes les séditions ont été matées. Adolphe de la Marck est alors tout-puissant. Il n'a plus à ménager les Hutois. D'un autre côté, en politique averti, il sait très bien qu'accorder trop de faveurs à un groupe social, c'est

poser les bases d'un futur État dans l'État c'est-à-dire d'un danger potentiel. Il ne peut ignorer également que c'est créer des conditions favorables à la montée du mécontentement, voire de la révolte, chez tous ceux qui ne sont pas privilégiés. Adolphe en tire rapidement les conséquences. Il oblige les Hutois à appliquer le droit et fait citer quarante-trois d'entre eux devant les échevins de Liège.

Dans un premier temps, la ville de Huy s'efforça de négocier une solution pacifique, proposant une indemnité à l'évêque pour compenser ses pertes en matière de cens. Jugeant cette solution par trop favorable au prélat, le chapitre de Saint-Lambert la rejeta et les négociations avortèrent d'autant que, dans l'intervalle, certains conseillers de l'évêque furent reconnus coupables de concussion. Les tentatives de conciliation n'ayant pas abouti, les Hutois n'eurent d'autre solution que d'abandonner la manière douce pour une réaction plus musclée. Ils rejetèrent donc leur souverain légitime et, le 8 mai 1343, ils signèrent à Louvain, un traité d'alliance avec le plus puissant prince voisin : Jean III, duc de Brabant. Les deux parties contractantes promirent entre autres choses, de s'aider mutuellement contre leurs ennemis communs c'est-à-dire l'évêque, la Cité, le chapitre et les échevins de Liège, et de lutter de concert pour ne plus être assignés devant la justice épiscopale.

À l'annonce de ce traité, l'évêque de Liège convoqua d'urgence une réunion des États. Ceux-ci l'engagèrent à nouer au plus tôt une alliance avec Thierry de Heinsberg, son beau-frère, lequel usurpait le comté de Looz depuis 1336. Rappelons, en effet que, selon le droit, ce comté tombé en déshérence après le décès du comte Louis IV aurait dû faire retour à l'Église de Liège mais Thierry de Heinsberg, son plus proche parent, ne l'entendit pas de cette oreille et se para du titre de comte de Looz, provoquant un conflit auquel fut mêlé non seulement l'évêque de Liège mais aussi le Saint-Siège. Ainsi donc, les États poussèrent Adolphe à s'allier à Heinsberg et le prélat finit par accepter malgré l'opposition d'une partie des chanoines de Saint-Lambert. Il fut malheureusement pris de vitesse : le comte de Looz venait de s'allier au Brabant.

L'évêque de Liège se trouvait alors dans une situation pour le moins embarrassante. En effet, il était confronté à une coalition particulièrement puissante, qui réunissait le duc de Brabant, le comte de Looz et les Hutois, bientôt rejoints par le comte de Namur.

Cerné de toutes parts, Adolphe ne pouvait faire face à l'alliance ennemie s'il n'obtenait le soutien financier et militaire de la Cité de Liège. Assez mal disposée à son égard puisqu'entretiens elle avait découvert la prévarication des officiers épiscopaux, la Cité ne se laissera gagner à la cause de l'évêque qu'au prix de douloureux sacrifices de sa part. Adolphe fut tout d'abord forcé de consentir à la répression des malversations commises par ses officiers. À cet effet, une commission formée des comtes de Berg, de la Marck et de Hainaut ainsi que des représentants du chapitre cathédral, de la noblesse et de la bourgeoisie, élaborera un texte fameux, connu sous le nom de Lettre des XXII. Selon les termes de cette loi, prononcée le 6 juin 1343, les conseillers épiscopaux, déposés, feront l'objet d'une enquête de moralité et seront sanctionnés s'il est avéré qu'ils ont enfreint les devoirs de leur charge. Ils seront désormais recrutés parmi les hommes intègres de la Patrie. En outre, afin de pallier d'éventuels « dérapages », est institué une sorte de Conseil des Sages, le fameux Tribunal des XXII. Formée en majorité de représentants des Bonnes Villes, cette assemblée, élue à vie, aura pour tâche essentielle de statuer sur les plaintes introduites contre des officiers publics, pour déni de justice ou « menée contre-droit ».

Restreint dans son pouvoir par les garde-fous appliqués à celui de ses officiers, Adolphe de la Marck dut en plus accepter la Lettre de Saint-Jacques, véritable infléchissement démocratique du régime politique qu'il avait imposé par le passé (1331).

Au début de juillet 1343, il semble bien que l'affrontement armé entre l'évêque de Liège et ses ex-sujets hutois soit devenu inévitable : le duc de Brabant est pour le moins menaçant, les Hutois ont pris des mesures radicalement hostiles à leur évêque et ce dernier a obtenu des Liégeois qu'ils l'aident à écraser le Brabant.

Et pourtant, le contentieux trouva momentanément une solution pacifique, ceci notamment grâce aux interventions du pape Clément VI et du comte de Hainaut qui, de plus en plus, apparaissait comme le seul interlocuteur valable en vue d'une médiation entre les divers antagonistes. Toutefois, le comte exigea de lier une éventuelle pacification de la principauté à un règlement de la succession de Looz. Malgré certaines répugnances, notamment dans le chef de plusieurs chanoines cathédraux et du peuple liégeois, l'évêque de Liège qui avait véritablement noyauté son chapitre, infléchit la position de celui-ci et abonda dans le sens du comte de Hainaut. Ceci dit, il ne manqua pas de lui interdire, par la suite, de statuer sur la question lossaine.

C'est le 8 août 1343 que fut scellée la fameuse Paix de Hainaut ou de Duras. Cet édit est assez important pour que nous en résumions les principales clauses. En ce qui concerne les Hutois, tout d'abord, leur alliance avec le Brabant est rompue. Franchises et libertés sont confirmées au même titre que leur autonomie judiciaire. Quant aux cens, ils seront payés selon les taux pratiqués auparavant. Le duc de Brabant, quant à lui, obtient de ne plus être cité devant une cour épiscopale mais l'évêque conserve sa juridiction spirituelle sur les terres du duc, lequel doit continuer à lui rendre l'hommage féodal. Ceci mis à part, la Paix de Hainaut comportait certaines clauses qui, en fait, la rendaient caduque avant même d'avoir été ratifiée. En effet, enfreignant l'interdiction lancée par le chef de l'État liégeois, les arbitres prirent certaines dispositions à propos de la succession de Looz. Thierry de Heinsberg conservait son comté pour lequel il devait faire hommage à l'évêque de Liège. Ce dernier levait les excommunications et les interdits fulminés contre lui et s'arrangeait, par ailleurs, pour que toutes ces décisions soient confirmées par le Siège apostolique.

Il est à peine besoin de préciser que ces dernières mesures ne firent pas l'unanimité. Le chapitre cathédral liégeois scella la Paix de Hainaut, certes, mais entendit continuer à dénoncer solennellement l'usurpation de Heinsberg. Quant à Adolphe de la Marck, s'il accepta la sentence arbitrale, si même il confirma les clauses relatives à Huy, il rejeta, en revanche, les décisions

portant sur le comté de Looz. Bien plus, dans deux missives adressées au pape Clément VI, il réaffirma que ni lui, ni le chapitre de Saint-Lambert ne confirmaient la paix de Hainaut, dans ses paragraphes relatifs au pays lossain. En outre, de nouvelles sanctions seraient prises contre Heinsberg et tous ceux auxquels il s'était allié. Clément VI suivit l'évêque de Liège : Jean de Brabant et les Hutois furent excommuniés et leurs terres placées sous interdit, ce dont ils se plaignirent avec acrimonie.

Ainsi donc, le conflit que l'on croyait définitivement jugulé grâce à la Paix de Hainaut, allait-il reprendre de plus belle, somme toute à l'avantage de l'évêque de Liège. La dernière année de son épiscopat fut en effet celle de toutes les vengeances. En février, menacés à l'appui, Adolphe força les chanoines et les bourgeois de Liège, membres des XXII, à lui restituer la Lettre des XXII. On imagine aisément la joie qui l'habita lorsqu'il la déchira alors que, dans le même temps, le peuple et la noblesse se déchaînaient contre ceux qui avaient apporté leur appui à Adolphe dans cette suppression. Quelques mois plus tard, le 27 juin exactement, Guillaume de Hainaut et son oncle, Jean de Beaumont, revinrent une nouvelle fois à Liège. Déplorant le fait que leur sentence arbitrale ait été tenue pour quantité négligeable, ils sommèrent le chapitre de Saint-Lambert de reconnaître la paix de Hainaut et, partant, la cession de Looz à Heinsberg. Le chapitre refusa et les princes quittèrent Liège en proférant des menaces. Peu après, ils exigèrent que des émissaires du chapitre et de la Cité se présentent devant eux à Fexhe, le 20 juillet. Toutefois, le comte tomba malade et l'entrevue fut ajournée, *sine die*. En fait, le conflit n'allait pas trouver de solution définitive sous le règne d'Adolphe de la Marck. Il allait au contraire être exacerbé à la suite des décisions prises par l'évêque sur son lit de mort. Il n'ordonna rien moins qu'une expédition punitive contre les Hutois venus à Liège pour protester contre le non-respect des engagements pris à leur égard dans la Paix de Hainaut. Ils retournaient chez eux lorsque, sur ordre de l'évêque, ils furent attaqués par le bailli de Hesbaye. Malheureusement pour le prélat, l'échauffourée tourna à l'avantage des

Hutois. C'est donc par un échec qu'Adolphe termine son règne et sa vie. Il meurt le 3 novembre 1344.

*
* * *

Voilà donc, brossé hâtivement, le tableau des événements qui jalonnèrent ces années 1343-1344. Il est temps, à présent, de nous élever au-dessus des faits et de dresser, autant que faire se peut, un bilan des politiques menées par les deux parties principales du conflit : l'évêque de Liège, d'une part ; les Hutois, d'autre part.

Nous évoquerons en premier lieu l'évêque. Il apparaît dès l'abord qu'Adolphe de la Marck a commis des maladrotes. Celles-ci ne résident peut-être pas dans sa volonté de supprimer aux Hutois des privilèges indus, des faveurs qui, potentiellement, pouvaient susciter des troubles. Ce n'est peut-être pas non plus pour son choix du moment, de l'instant propice, qu'il faut incriminer l'évêque de Liège. Quand agir, sinon lorsque l'on est tout-puissant et délivré de tout lien politique ? Cependant, il est certainement un domaine dans lequel Adolphe de la Marck a manqué de réalisme politique, c'est dans son appréciation des réactions hutoises. Il a soit surestimé l'attachement des Hutois à sa personne, soit sous-estimé leur particularisme politique et partant, la violence avec laquelle ils ont répliqué dès lors qu'ils ont compris que les mesures prises par l'évêque faisaient peser de lourdes menaces sur leurs libertés d'une part, sur leur indépendance judiciaire, d'autre part.

Toutefois, si initialement, Adolphe a commis des erreurs d'appréciation, cela suffit-il, comme on le fit trop souvent, pour dresser un bilan négatif ou, tout au moins, mitigé de son attitude dans la suite du conflit ? En d'autres termes, faut-il considérer ses décisions politiques subséquentes comme ineptes ? Faut-il souligner, avec G. Kurth, qu'Adolphe accepte la Lettre des XXII avec une « résignation étonnante » de la part d'un homme qui, par le passé, « avait repoussé avec indignation, des projets beaucoup plus anodins » ?

De ces questions, nous dirons que, selon nous, elles ne sont pas bien posées ou qu'elles méritent, à tout le moins, d'être nuancées. En fait, nous pensons que dans l'action politique épiscopale, il convient de distinguer deux phases, qui doivent être appréciées différemment.

Première phase : Adolphe suscite la révolte des Hutois. S'engage alors un processus de guerre partiellement responsable des concessions épiscopales que sont les Lettres des XXII et de Saint-Jacques. Que faut-il voir en Adolphe de la Marck ? Un homme étonnamment résigné ? Un vieillard sénile et moribond ? Un politique retors ? Non pas. Adolphe n'est alors rien d'autre qu'un homme politique placé devant un ultimatum. La coalition qui se dresse devant lui est puissante. La Cité accepte de l'aider, certes, mais elle met ses conditions. C'est de bonne guerre, d'autant que la corruption des conseillers épiscopaux a pour le moins émoussé sa fidélité à l'égard de l'évêque. De deux choses l'une : ou Adolphe paie le prix fort, ou il accepte de subir les conséquences de son refus : les Liégeois ne l'aideront pas, voire rejoindront les coalisés. Alors Adolphe s'est résigné et il n'y a là rien d'étonnant. Il n'avait pas le choix : il lui fallait à tout prix « sauver les meubles ». C'est pourquoi il concèdera deux textes législatifs qui lui sont défavorables ou qui, du moins, ont été présentés comme tels. Mais, en définitive, qu'en est-il exactement de ces concessions ?

La Lettre de Saint-Jacques apporte des amendements au régime imposé par Adolphe en 1331 et met en place un absolutisme que l'on peut qualifier de pondéré. Pour l'évêque, c'est une défaite, certes, mais la défaite n'eût-elle pas encore été bien plus amère si le régime absolutiste avait été remplacé par une forme de démocratie radicale ? Quant à la Lettre des XXII, là encore, pour l'évêque, c'est un échec. Reste que sept mois après son installation, le tribunal des XXII est supprimé par Adolphe, sans difficulté, sans contrepartie, sans recours véritable pour ses adversaires.

Au vu de ce que nous venons de dire, force nous est de constater que pour un homme obligé de jeter du lest, Adolphe de la Marck s'en est tiré à bon compte. Bien plus, il parviendra

à retourner la situation à son avantage. La seconde phase de son action politique, en particulier la signature de la Paix de Hainaut, en est la preuve flagrante. En effet, ce texte qu'il semble signer à contrecœur, ne lui est rien moins que favorable.

En matière judiciaire, tout d'abord. Certes, selon la Paix de Hainaut, le duc de Brabant, tout comme les Hutois d'ailleurs, est libre de ce que l'on définira comme une assignation devant la justice épiscopale (probablement la juridiction de la Paix). Cela signifie-t-il pour autant que l'évêque de Liège perd toute compétence judiciaire sur le Brabant et sur son prince ? Assurément non. Il est immédiatement précisé que l'évêque conserve sur le Brabant la juridiction spirituelle, c'est-à-dire, en clair, un droit d'immixtion dans les affaires intestines de ce pays, une justice tellement floue que peuvent en relever tout et n'importe quoi. Enfin, du point de vue politique, là encore la Paix d'août 1343 se conclut au bénéfice du prince liégeois. Certes le duc de Brabant se voit confirmé dans sa possession de la terre de Hers-tal, mais en obligeant le duc à prêter hommage au prélat liégeois, que fait cette paix de Hainaut, sinon consacrer son état d'infériorité ?

Une victoire politique sur le Brabant, la Paix de Hainaut l'est assurément. À l'égard de Huy, par contre, les résultats sont moins favorables à l'évêque qui, somme toute, est obligé de confirmer certains acquits hutois. Reste que le problème crucial pour le chef de l'État liégeois, soit la sécession hutoise, trouve une solution heureuse. L'union entre Huy et Louvain appartient désormais au passé ; Huy a réintégré les rangs.

À côté de tout ceci, il est, nous semble-t-il, une vertu suprême que l'on doit reconnaître à la Paix de Hainaut et, plus largement, aux décisions politiques prises durant ces quelques semaines, c'est d'avoir sagement entretenu, à l'égard de l'épineux contentieux lossain, le flou artistique, qui fut toujours le principe directeur de la politique de l'évêque de Liège. Rappelons les faits. Adolphe accepte la médiation de son vassal hennuyer mais précise qu'il ne devra en aucun cas être question du comté de Looz. Exclure celui-ci de toute transaction, c'était assurément pour Adolphe la perspective de ne pas s'aliéner la

Cité de Liège, la noblesse liégeoise, le chapitre de Saint-Lambert mais aussi, au-delà de ses frontières, le pape Clément VI, qui tenait le destin du comté de Looz entre ses mains, et, par delà le Vicaire du Christ, le roi de France Philippe VI de Valois, qui marchait de concert avec le pape et était également l'allié de toujours de l'évêque de Liège. En définitive, la Paix de Hainaut ne tient pas compte de la restriction émise par Adolphe, à propos du comté de Looz. Qu'à cela ne tienne ! Cette infraction lui donne toute latitude pour ne pas la respecter, si tel est son intérêt. Toutefois, si finalement, il se voyait contraint de se soumettre à toutes les clauses de la Paix de Hainaut, à quoi accorderait-t-il son assentiment, sinon à un règlement conforme à son but initial, qui était de céder le comté de Looz à son beau-frère, Thierry de Heinsberg ?

Ainsi donc, après avoir sacrifié, sans alacrité, à la politique de la « limitation des dégâts », ceci par quelques compromis plus ou moins douloureux, Adolphe de la Marck redressera la barre en parvenant à annihiler certaines de ses concessions d'une part, en concluant une paix aux termes particulièrement avantageux, d'autre part. Il ne nous semble dès lors pas illégitime de qualifier de positif le bilan politique d'Adolphe de la Marck, au terme de ces deux années difficiles.

Venons-en, enfin, à la seconde partie de notre interprétation. Qu'en est-il exactement des idées politiques des Hutois ? Poser cette question à propos des événements de 1343-1344 revient à s'interroger sur le point de savoir si, dans l'esprit des Hutois, a réellement existé cette idée de patrie, de communauté d'intérêts de tous les sujets de l'évêque de Liège. Certes, dans le beau livre qu'il a consacré à l'histoire du Pays de Liège aux XIII^e et XIV^e siècles, J. Lejeune ne dit-il pas que « quel que soit leur attachement à leur ville, à leur lignage, à leur métier et si différents qu'ils puissent être par l'origine et l'intérêt, ceux qui sont nés entre les frontières du pays de Liège ne sont ni Brabançons, ni Namurois, ni Luxembourgeois » ? Mais peut-on inclure les Hutois dans cette énumération ? Selon nous, on ne peut répondre que négativement à cette question, eu égard non seulement à la scission de mai 1343 mais aussi plus largement aux

actes politiques posés par les Hutois dès la fin du XIII^e siècle. Bien loin d'être un acte impromptu, l'alliance avec le Brabant, en 1343, est une décision délibérée, inscrite dans une politique cohérente, dont les buts principaux sont premièrement, la protection des intérêts politiques et économiques hutois, et, deuxièmement, l'accession à une certaine autonomie. La volonté d'atteindre ces deux objectifs conduisit la ville de Huy à pratiquer une politique singulière, irréductible à celle de Liège, d'une part, étrangère à toute fidélité définitive, d'autre part.

Rappelons brièvement les événements antérieurs. Premièrement, en 1299-1300, des émeutes démocratiques opposent l'oligarchie patricienne opulente à la *communitas* des petits commerçants et artisans, cette dernière réclamant son accession au pouvoir politique et une plus juste répartition de la richesse économique. Se constituent alors deux communautés d'intérêts, l'une réunissant l'évêque et les métiers, la seconde, les patriciats hutois et liégeois, cette dernière association politique et financière se doublant d'une solidarité de caste. Deuxièmement, au début du XIV^e siècle, le Prince de Liège et les Hutois sont deux des principaux antagonistes de la guerre des Awans et des Waroux puis de nouveaux affrontements qui se produisirent après la Paix d'Hanzinelle de 1314, heurs au cours desquels Liège et Huy se rapprochèrent. En 1324, toutefois, Adolphe de la Marck se heurte à la Cité de Liège et Huy, cette ville qui, hier, était l'alliée de Liège et donc son ennemie, elle devient son plus fidèle soutien. Au cours de tous ces affrontements, est-ce le patriotisme qui a guidé les Hutois ? Certainement pas. S'allient-ils à Liège ? Il n'y a jamais là que la conjonction temporaire de deux rivales à l'encontre d'un adversaire commun. Boudent-ils l'alliance urbaine ? C'est qu'alors leurs intérêts ne sont pas menacés. Enfin, font-ils cause commune avec le Prince ? Il ne s'agit alors ni de fidélité, ni de générosité, mais d'une volonté clairement affirmée, celle de préserver des intérêts, celle de conserver, de conquérir ou de reconquérir des libertés, celle d'obtenir un renforcement de l'indépendance judiciaire, voire une autonomie urbaine totale. C'est dans ce même climat particulariste qu'est signé le pacte du 8 mai 1343. Les Hutois n'ont

plus confiance en leur Prince. Le chef de l'État ne répond plus à leurs aspirations. Il a violé leurs franchises et a porté atteinte à leur liberté. Pragmatiques et opportunistes, les Hutois tirent les conséquences et prennent une décision politique antipatriotique par excellence. Ils se détournent du pouvoir légitime et se placent dans la mouvance, non seulement économique, mais également politique du duché de Brabant, lequel — ce n'en est que plus grave — est l'ennemi héréditaire de la Principauté.

Ainsi donc, et pour conclure, lorsque l'on considère les décisions politiques de Huy, une ville qui, manifestement, ne prend en compte que ses seuls intérêts, une cité dans laquelle, constamment, l'évêque de Liège doit remettre sa souveraineté sur le métier, il nous semble délicat d'affirmer que ses actes participent d'un sentiment national ou d'une conscience patriotique. Bien loin d'être prégnants, l'un et l'autre en sont encore à un stade embryonnaire et le moins que l'on puisse dire est que leur éclosion, à Huy, tout au moins, se fait dans la douleur.